

# MÉMOIRE

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES **2023-2024** 



### Mémoire Consultations prébudgétaires 2023-2024

- 160, rue Saint-Joseph Est, Québec (QC) G1K 3A7
- 418.524.2597
- reseau@accorderie.ca
- www.accorderie.ca

### Personne contact

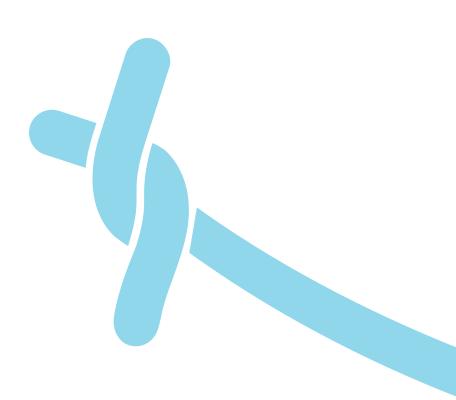
Nadia Mohammed-Azizi Directrice générale

nadia.ma@accorderie.ca



# TABLE DES MATIÈRES

Le contexte	4
Le Réseau Accorderie	6
Portrait	7
Un partenariat avec le gouvernement du Québec:nos recommandations	9
Initiatives prometteuses	11
ANNEXES	12



# **LE CONTEXTE**

Le budget 2023-2024, qui sera déposé par le gouvernement du Québec, s'inscrira dans un contexte économique sous pression. Pensons notamment à la hausse fulgurante des prix des biens et des services, à la hausse des taux d'intérêt ou encore à la pénurie de main-d'œuvre qui affecte bon nombre de secteurs. Qui plus est, les dernières années auront été particulièrement difficiles pour plusieurs personnes, notamment les aînés et les familles du Québec. La crise sanitaire aura exacerbé et mis en lumière des enjeux socioéconomiques et de santé que le milieu communautaire constate, quant à lui, depuis des années.

Le secteur communautaire et les coopératives de solidarité sont essentiels pour assurer une économie stable, braver les tempêtes et briser l'isolement des personnes marginalisées.

Dans un même ordre d'idée, la Table nationale des corporations de développement communautaire indique que pour 100 M\$ investis dans le communautaire par le gouvernement, ce sont 183,7 M\$ qui sont injectés dans l'économie québécoise. Ce même 100 M\$ représente et génère un PIB de 110 M\$¹. Il importe de rappeler que le tout se fait malgré un sous-financement de 12% par rapport à il y a 20 ans.

Dans le cadre des négociations du secteur public et parapublic, la ministre LeBel a affirmé qu'elle avait trois « axes prioritaires » : l'enseignement, la santé et la santé mentale. Des organismes comme les Accorderies agissent en prévention des deux derniers axes prioritaires. Notre modèle, axé sur l'échange et l'entraide, contribue à solidifier le filet de sécurité des plus vulnérables tout en permettant de briser l'isolement.

Nous nous réjouissons de constater que ces axes se taillent une place parmi les priorités gouvernementales. En ce sens, nous sommes convaincus que les Accorderies offrent des services essentiels permettant de soutenir des milliers de personnes, particulièrement en luttant contre l'isolement des personnes vulnérables et en permettant à tout un chacun de mettre au service de sa communauté ses talents et ses compétences.

Alors que les experts s'entendent pour parler d'une crise économique imminente, il est important que le gouvernement augmente ses investissements dans le secteur communautaire pour soutenir l'économie québécoise et pour minimiser les impacts de la récession, notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

Nous profitons d'ailleurs de cette plateforme pour souligner certaines mesures déployées par votre gouvernement depuis 2018. Pensons notamment au rehaussement du financement à la mission globale dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 qui a atteint 1,1 G\$ sur cinq ans, notamment pour financer la mission d'organismes qui travaillent directement avec les personnes dans le besoin comme les Accorderies, au plan S'unir pour un mieux-être collectif — Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 accompagné d'un budget de plus de 1,1 G\$ sur cinq ans, ainsi qu'aux différentes allocations permanentes et ponctuelles pour offrir une aide directe aux citoyen.ne.s.

Malgré ces récents investissements, les organismes communautaires demeurent confrontés à un important sous-financement qui engendre des conditions de travail insuffisantes et inadéquates pour faire face à la rareté du personnel et à la crise de l'inflation. De plus, la presque totalité des programmes de financement à la mission globale des organismes communautaires ne prévoit aucune indexation annuelle des subventions, ce qui condamne les organismes à s'appauvrir, compromet les conditions de vie des travailleuses.eurs, ainsi que la réalisation de la mission des organismes.

En ce sens, nous adhérons pleinement en tant que membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) aux revendications de la campagne Engagez-vous pour le communautaire, qui réclame, notamment, la bonification de l'enveloppe du financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome dans son budget 2023-2024 et l'implantation de mesures d'indexation des subventions pour tous les programmes de financement.



<sup>1</sup> Table nationale des corporations de développement communautaire, Étude de l'impact économique des Corporations de développement communautaire, 26 novembre 2021 (p.9 et 10) <a href="https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-TNCDC-final.pdf">https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-TNCDC-final.pdf</a>

### LES IMPACTS DE LA COVID-19

À travers la pandémie de COVID-19, les Accorderies ont poursuivi leur implication, notamment auprès des personnes aînées, en leur enseignant à utiliser les plateformes numériques pour rester en contact avec leurs proches, mais aussi en leur fournissant des services de base comme faire leurs courses ou encore les accompagner à la vaccination.

Les Accordeur.e.s n'ont cessé de se réinventer et ont fait preuve d'énormément de résilience afin de poursuivre leurs échanges, mais surtout leurs activités sociales, de façon sécuritaire, souvent de façon virtuelle. Nous avons pu observer combien nos activités étaient importantes pour nos membres et combien se sentir utile en ces temps difficiles a été un baume pour plusieurs personnes.

La crise sanitaire de la COVID-19 a particulièrement exacerbé les enjeux de santé liés à l'isolement social des aînés et des personnes vulnérables<sup>2</sup>. De plus, la communauté scientifique et les médias ont rapporté plusieurs conséquences graves de l'isolement social forcé, découlant des mesures sanitaires nécessaires pour ralentir la propagation de la pandémie, notamment la malnutrition, la détresse psychologique (des aînés comme des proches aidants) et les pensées suicidaires.

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), dans un rapport sur l'isolement social et le sentiment de solitude, précise que « les personnes aînées ont besoin d'interactions sociales et de réseaux de soutien social pour être en santé et ressentir du bien-être et une satisfaction par rapport à la vie. L'isolement et la solitude des personnes aînées sont des phénomènes fréquents qui ont des conséquences néfastes sur leur santé physique et mentale. Plusieurs facteurs de risque d'isolement social sont exacerbés en contexte de pandémie »³. Les personnes aînées représentent actuellement 27% des membres des Accorderies.

Dans ce même rapport, l'INSPQ suggère de « mettre en place des interventions misant sur la résilience communautaire et la cohésion sociale » <sup>4</sup>. L'INSPQ (2020b7) mentionne également que pour soutenir la résilience et la cohésion sociale des communautés et ainsi favoriser la santé mentale et le bien-être, il faut, entre autres :

- Susciter la participation, l'engagement citoyen et communautaire;
- Soutenir les connexions sociales en collaboration avec les ressources de la communauté.

Finalement, ce rapport recommande de miser sur:

- La participation et l'engagement des membres de la communauté pour assurer le bien-être collectif et trouver rapidement différents moyens d'atteindre leurs objectifs ou de satisfaire leurs besoins en situation de stress et d'adversité;
- Des réseaux sociaux forts et bien articulés entre eux qui favorisent la mise en commun des expertises, des innovations et des connaissances locales.

Ces recommandations de l'INSPQ renforcent précisément la pertinence de la mission des Accorderies. À la lumière de ces informations, il ne fait aucun doute que les membres du Réseau Accorderie jouent un rôle déterminant pour briser l'isolement, notamment auprès des aînés et vient prêter main-forte pour réduire la pression sur la première ligne.

<sup>2</sup> Une étude menée par Dre Mélissa généreuse indique qu'un Canadien sur quatre (25,5%) souffrirait d'un trouble de stress post-traumatique probable lié à la pandémie. Une proportion tout aussi élevée serait victime d'un trouble d'anxiété généralisée probable (moins de 5 % habituellement). Source: <a href="https://www.journaldemontreal.com/2020/04/24/apres-lisolement-la-sante-mentale">https://www.journaldemontreal.com/2020/04/24/apres-lisolement-la-sante-mentale</a>

<sup>3</sup> INSPQ, Lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes aînées en contexte de pandémie, 19 juin 2020, P.1 <a href="https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3033-isolement-social-solitude-aines-pandemie-covid19.pdf">https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3033-isolement-social-solitude-aines-pandemie-covid19.pdf</a>

<sup>4</sup> Idem

# LE RÉSEAU ACCORDERIE

Créé en 2006, le Réseau Accorderie a pour mission d'agir pour la transformation sociale, en accompagnant le développement des Accorderies qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale depuis 2002. On compte actuellement 11 Accorderies sur le territoire, dont 8 sont incorporées comme OBNL et 3 comme coopératives de solidarité.

Innovation sociale québécoise reconnue, notre modèle est cité en exemple dans les universités du Québec. L'Accorderie a aussi été exportée en France en 2011; on y compte maintenant un large réseau de 40 Accorderies.

L'Accorderie utilise l'échange de services dans une perspective de solidarité, de coopération et de plus grande justice sociale afin de briser l'isolement des personnes marginalisées de la population en valorisant leurs compétences et leurs talents.

Au Réseau Accorderie, nous considérons que les Accorderies font partie de la solution, et ce, partout sur le territoire. Le Réseau Accorderie, c'est plus de **3200 Accordeur.e.s membres**, dont une majorité de femmes (71%), et qui a généré **3900 services échangés** l'an dernier, ce qui représente **12220 heures**.

### **NOTRE MODÈLE**

Nous mettons en place un réseau d'échange de services entre toutes les personnes intéressées à joindre le système de L'Accorderie et favorisons la mixité sociale (âge, sexe, culture, revenu). L'Accorderie fait appel aux talents, aux habiletés et aux connaissances des personnes. La valeur d'échange est le temps. Les heures des membres, appelés Accordeur.e.s, ont toutes la même valeur, peu importe le service échangé. Les Accorderies organisent aussi de l'échange collectif tel que des groupes d'achats et du crédit solidaire — petits prêts à la consommation — et de l'échange associatif pour le fonctionnement de l'Accorderie.

L'Accorderie contribue à l'amélioration de l'estime de soi grâce à la valorisation des talents et des habiletés de chacun.e. Elle favorise la participation à un réseau social ouvert et solidaire, renforce le tissu social et le sentiment d'appartenance et facilite l'intégration des nouveaux arrivants.

L'Accorderie stimule favorablement le **développement du pouvoir d'agir** des membres puisqu'elle leur permet d'améliorer leurs conditions de vie par eux-mêmes et, surtout, de **sortir de leur isolement**.

Aussi, l'**Accorderie améliore la qualité de vie** de ses membres en leur donnant accès à des services que plusieurs ne pourraient s'offrir autrement.

Une Accorderie naît de l'initiative de gens et d'organismes du milieu où elle s'implante. Un **ancrage fort** contribue à sa pertinence et à sa pérennité.

### LES TYPES D'ÉCHANGES AU SEIN DES ACCORDERIES

### **ÉCHANGES INDIVIDUELS**

Échanges entre deux membres ou entre un membre et un petit groupe de membres.

### **ÉCHANGES COLLECTIFS**

Services d'intérêt général pour les Accordeur.e.s, comme un groupe d'achats ou le crédit solidaire.

### **ÉCHANGES ASSOCIATIFS**

L'Accorderie rémunère les Accordeur.e.s en temps pour leur participation au fonctionnement de l'Accorderie.

L'Accorderie améliore la qualité de vie de ses membres en leur donnant accès à des services que plusieurs ne pourraient s'offrir autrement.

Depuis 2002, les Accorderies ont fait appel aux talents, aux habiletés et aux connaissances de plus de 10 000 Accordeur.e.s qui ont pu offrir pas moins de 1200 services différents. Cela représente un peu moins de 100 000 échanges, pour près de 250 000 heures de services.

# **PORTRAIT**



38%

des AccordeurEs disposent d'un revenu familial annuel de moins de 20 000 \$ dont 14 % de moins de 10 000 \$





43%

sont des personnes vivant seules



21%

des AccordeurEs sont des personnes immigrantes





27%

sont des personnes sans-emploi, retraitéEs ou étudiantEs

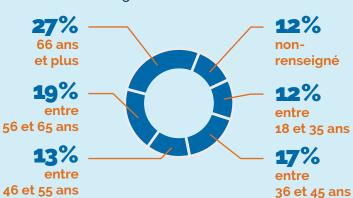
27 %
sont des personnes
âgées de plus
de 66 ans



# Près de la moitié des AccordeurEs

disent être impliquéEsz dans d'autres organismes de leur milieu



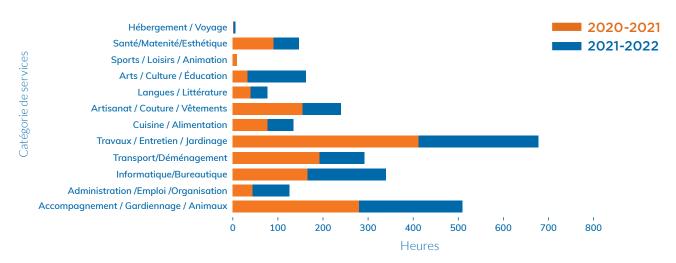


### SERVICES LES PLUS ÉCHANGÉS POUR L'ANNÉE 2021-2022

Au cours de la dernière année, les Accorderies du Québec ont permis à leurs membres de recevoir un grand nombre de services qui améliorent leur qualité de vie de multiples façons, dont certains contribuent même au maintien à domicile de personnes vulnérables. Par exemple, plus de 1200 heures de services de menus travaux d'entretien ont été rendus: du ménage au jardinage, en passant par tout type de petites réparations. Les membres des Accorderies ont également consacré plus de 800 heures

à l'organisation et à l'animation d'activités de loisirs et de maillage qui permettent de briser l'isolement et de créer des liens de solidarité entre les participant.e.s.

### Les services individuels échangés en 2021-2022 classés par catégorie.



### LES 10 SERVICES LES PLUS ÉCHANGÉS CETTE ANNÉE

- 1 Promenade de chiens
- 2 Transport pour besoins divers
- 3 Ménage léger
- 4 Bricoleur/Bricoleuse pour petits travaux
- 5 Petites réparations de vêtements

- 6 Accompagnement pour rendez-vous divers
- 7 Coupe de cheveux
- 8 Dépannage pour ordinateurs P.C.
- 9 Aide pour jardinage
- 10 Plats et repas cuisinés

# UN PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC:

# **NOS RECOMMANDATIONS**

- Que le gouvernement accorde un financement récurrent de 150 000 \$ par Accorderie et 250 000 \$ au Réseau Accorderie afin d'assurer le bon fonctionnement et de maximiser leur impact au sein des communautés.
- Que le gouvernement bonifie l'enveloppe du financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome dans son budget 2023-2024 et implante des mesures d'indexation des subventions pour tous les programmes de financement.
- Que le gouvernement augmente les budgets et élargisse la mission du Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires pour, notamment, permettre le financement des coopératives de solidarité qui s'interdisent le droit à la ristourne.
- Que le gouvernement harmonise le cadre réglementaire pour que les coopératives de solidarité qui s'interdisent le droit à la ristourne aient les mêmes droits et bénéfices que les OBNL.

### LES COOPÉRATIVES COMME ACTEUR POUR FAIRE FACE À UNE SITUATION ÉCONOMIQUE TENDUE

Les coopératives occupent une place importante dans le développement économique et social du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux personnes se retrouvant en situation précaire. Toutefois, malgré tout l'apport de ces organisations à la société québécoise, les coopératives sont trop souvent exclues d'emblée des programmes de subventions auxquels ont droit les OBNL par exemple, et ce, malgré le caractère résolument sans but lucratif de plusieurs d'entre elles.

Parmi notre réseau d'Accorderies présentes partout sur le territoire, une minorité d'Accorderies ont choisi ce modèle, car c'est ce qui se prêtait le mieux à leur réalité locale et à leurs besoins — pensons notamment à l'Accorderie de Sherbrooke. Il importe de noter que le modèle d'incorporation choisi ne change en rien l'impact de nos organisations sur leur communauté respective. Ces coopératives ont aussi fait le choix

de s'interdire la ristourne et sont donc également sans but lucratif. En ce sens, nous souhaitons que les Accorderies ayant fait le choix de la structure coopérative de solidarité aient accès aux mêmes avantages que celles qui ont opté pour le modèle OBNL.

Nous souhaitons donc en profiter pour sensibiliser le gouvernement au fait que le critère d'admissibilité aux subventions devrait dorénavant inclure les personnes morales reconnues sans but lucratif, et par ce fait, les coopératives, telles que les Associations Coopératives d'Économie familiales (ACEF), les Accorderies, les coopératives d'habitation et les coopératives de solidarité dont la mission répond à de nombreux besoins de la population québécoise.

Ces coopératives sont des véhicules d'innovation sociale et de renforcement des capacités des communautés et des individus à améliorer leur qualité de vie. L'évaluation de l'admissibilité d'une organisation à des subventions devrait considérer son fonctionnement démocratique et sa mission plutôt que sa forme juridique.

### UN FINANCEMENT QUI PERMETTRAIT D'EN FAIRE DAVANTAGE POUR NOTRE RÉSEAU!

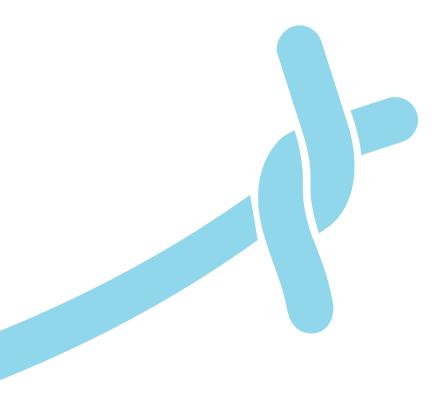
Le modèle Accorderie suscite l'intérêt de personnes à travers le pays ainsi qu'à l'étranger. Chaque année, nous sommes contactés par des personnes qui veulent en connaître plus sur le modèle afin d'éventuellement démarrer une Accorderie dans leur localité, mais aussi par des travailleurs sociaux qui désirent pouvoir recommander l'Accorderie de leur communauté à leurs client.e.s ainsi que par des étudiant.e.s d'université et des chercheur.euse.s qui souhaitent en étudier l'impact sur la société.

Cette année, le Réseau a traité près de quarante demandes d'information diverses. Nous avons reçu des demandes d'aussi loin que la Suisse et Vancouver, mais aussi d'une quinzaine de villes et région du Québec. À cela s'additionnent les demandes de collaboration de nombreux étudiants universitaires et organisations diverses.

Or, nous nous retrouvons devant un enjeu de récurrence du financement. En effet, en ce moment, les Accorderies et le Réseau Accorderie souhaiteraient bénéficier d'un financement à la mission pour que le temps dédié au renouvellement de demandes de subvention puisse être dédié à l'expansion des services offerts. En ce qui concerne les différentes Accorderies sur le territoire, un financement de 150 000 \$ permettrait d'assurer le bon fonctionnement et de maximiser leur impact au sein de la communauté. Ce financement serait utilisé

pour assumer les frais de bases de l'Accorderie et surtout, assurer l'embauche de deux ressources à temps complet par Accorderie, ce qui permettrait la pérennité de l'offre de services. Pour le Réseau, un financement à la mission de 250 000 \$ permettrait d'appuyer adéquatement les Accorderies afin de les accompagner dans le déploiement d'initiatives prometteuses, leur fournir des formations, optimiser leurs outils en plus d'accompagner le démarrage de nouvelles Accorderies dans d'autres régions du Québec.

Ces besoins sont déterminés en fonction des Seuils planchers de l'ACA — Méthode de calcul commune pour les besoins de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (octobre 2022). À titre explicatif « (l)es seuils planchers correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, excluant les deux autres modes de financement prévus par la Politique (ententes de services et projets). Les seuils planchers communs constituent ce que devrait être la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux (infrastructure de base et ressources humaines) et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique, dans des conditions satisfaisantes pour les équipes de travail et les personnes rejointes. » (p.2)



# INITIATIVES PROMETTEUSES

### **ACCORDERIE DE SHAWINIGAN**

### **PROGRAMME**

Départ @ 9

### **PARTENAIRE**

### Carrefour jeunesse emploi

L'Accorderie de Shawinigan travaille en partenariat avec le Carrefour jeunesse emploi, dans le cadre d'un programme destiné aux jeunes âgés de 18 à 29 ans qui désirent reprendre leur vie en main dans l'éventualité d'un retour aux études ou sur le marché du travail. À travers leur participation à l'Accorderie, les jeunes développent une routine active et stimulante, intègrent de saines habitudes de vie, socialisent avec de futurs employeurs, avec des gens de la communauté, avec des collègues, avec des amis, développent des compétences et apprennent de nouvelles choses pour bonifier leur CV. Ils développent un savoir-être, apprennent à se connaître et explorent des domaines pour découvrir leurs forces et pour acquérir de la confiance en soi.

### **ACCORDERIE DE SHERBROOKE**

### **PROJET**

Coop Entraide

### **PARTENAIRE**

# Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie

Pour soutenir les coopératives d'habitation de sa communauté dans le développement d'une culture de l'entraide chez leurs membres, l'Accorderie de Sherbrooke, en partenariat avec la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, offre un microprogramme de formation dédié aux membres des coopératives d'habitation qui le souhaitent. Ce programme offre un accompagnement personnalisé dans la mise en place d'un plan d'action pour favoriser l'entraide entre les membres d'une même coopérative. Ce projet a pour objectif d'amener plus de membres de coopératives d'habitation à devenir Accordeur.e.s et, ainsi à stimuler l'entraide et l'échange au sein de leur propre milieu de vie. Si le projet donne les résultats escomptés, cette initiative pourrait se répliquer dans les autres Accorderies et Fédérations de coopératives d'habitation de la province.

### **ACCORDERIE DE LA MANICOUAGAN**

### **CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT**

### Défi-Aventure

L'Accorderie de la Manicouagan s'est démarquée par une initiative alliant promotion de l'activité physique et solidarité. L'initiative a déjà permis de rallier différents partenaires dont la Caisse d'économie solidaire Desjardins et le CISSS de la Côte-Nord, en plus de nombreux commanditaires.

Aussi, à travers la plateforme La Ruche, les personnes qui le désiraient pouvaient faire des dons afin d'encourager les participants inscrits à relever le défi qu'ils se proposaient, que ce soit la montée d'une montagne en hiver ou la descente d'une rivière en été.

Cette initiative faisant également la promotion de l'activité physique a été couronnée de succès et pourra éventuellement être reprise plus facilement par une autre Accorderie qui le désire, en reprenant simplement tout le matériel déjà produit à cet effet.

### ACCORDERIE DE LA MATAPÉDIA

# Alliance avec les municipalités du territoire pour un financement par personne

L'Accorderie de la Matapédia a approché l'ensemble des municipalités du territoire qu'elle couvre afin de leur solliciter un financement de quelques sous par personne afin de couvrir ses frais de base. Cette initiative a été saluée par l'ensemble des municipalités qui ont accepté d'y contribuer. Il sera intéressant de voir si ce financement peut devenir récurrent et si on peut reproduire ce modèle dans l'ensemble des régions où nous sommes présents.

# ACCORDERIES DE SHERBROOKE, DE SHAWINIGAN ET DE LONGUEUIL ET LE RÉSEAU ACCORDERIE

### **PROJET**

Résilience

### **PARTENAIRES**

Université de Sherbrooke, Laboratoire Domus, RUISSS, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec en Outaouais, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, CISSS de la Montérégie-Centre, CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Caisse d'économie solidaire Desjardins

Le projet Accorderies en soutien à la résilience des personnes et des communautés vise à évaluer l'impact sur la vie des aînés de la participation au réseau d'échange de services coordonné par les Accorderies. Convaincus que les Accorderies sont une solution pour briser l'isolement des aînés en valorisant leur savoir-faire et en leur donnant accès à des services dont ils ont besoin,

nous espérons que les résultats de ces recherches nous permettront de développer des ententes de services durables financées par le réseau de la santé.

Concrètement, le présent projet pilote est implanté dans trois Accorderies en vue de démontrer qu'elles sont un outil d'intervention privilégié pour le passage de la crise sanitaire au rétablissement et à la résilience individuelle et communautaire. Les Accorderies visées (Sherbrooke, Shawinigan et Longueuil) seront appelées à créer, à soutenir et à animer des cellules d'entraide et d'échange dans les quartiers et dans les microterritoires où elles sont implantées. Cette initiative pourrait éventuellement être reproduite dans les autres régions du Québec où sont présentes les Accorderies.

Ce projet pilote vise à apporter une contribution significative au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie par la mise en œuvre d'une intervention de proximité s'appuyant sur les capacités d'entraide d'une communauté locale mobilisée et soutenue par des Accorderies.

# **ANNEXES**

- **1.** Réseau Accorderie, Les Accorderies : Favoriser l'inclusion sociale par l'échange de services.
- 2. Réseau Accorderie, Enjeu de l'admissibilité de coopératives à des subventions liées à l'action communautaire autonome, Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le Plan d'action de gouvernement en matière d'action communautaire 2022-2027, décembre 2019.
- **3.** Lettre d'appui au Mémoire signée par nos partenaires.





- 160, rue Saint-Joseph Est, Québec (QC) G1K 3A7
- 418.524.2597
- ✓ reseau@accorderie.ca
- www.accorderie.ca





# LES ACCORDERIES FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE PAR L'ÉCHANGE DE SERVICES

Les Accorderies luttent contre l'exclusion sociale et la pauvreté depuis la création de la première Accorderie en 2002. Elles **brisent l'isolement** et **renforcent le tissu social** des personnes marginalisées de la population en **valorisant leurs compétences et leurs talents**.

Les membres de l'Accorderie se nomment les AccordeurEs. Ils contribuent à un réseau d'échange de services, où la monnaie d'échange est le temps.

La participation à ce **réseau social** ouvert et solidaire, en plus de **favoriser le sentiment d'appartenance**, **renforce l'estime de soi** en permettant aux AccordeurEs d'améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie.

### Le Réseau

Depuis 2006, le Réseau Accorderie agit pour la transformation sociale en accompagnant les Accorderies dans leur développement.

Le Réseau Accorderie compte actuellement 11 Accorderies réparties dans sept régions du Québec.

# Une initiative québécoise qui rayonne à l'international

Les Accorderies représentent une innovation sociale créée ici et exportée en Europe. Depuis 2011, les Accorderies sont implantées en France, où on en compte maintenant une quarantaine.

Le Réseau Accorderie a reçu plus de 200 demandes d'information provenant notamment d'Europe, d'Afrique du Nord et du Canada anglais. L'Accorderie fait l'objet de nombreuses recherches universitaires.

### Une richesse pour son milieu

L'Accorderie améliore la qualité de vie de ses membres en leur donnant accès à des services que plusieurs ne pourraient s'offrir autrement.

Depuis 2002, les Accorderies ont fait appel aux talents, aux habiletés et aux connaissances de plus de 10000 AccordeurEs qui ont pu offrir et recevoir pas moins de 1200 services différents. C'est près de 100000 échanges, pour 250000 heures de services.

# Les trois types d'échanges de services



### **ÉCHANGES INDIVIDUELS**

Échanges entre deux membres ou entre un membre et un petit groupe de membres.



### **ÉCHANGES COLLECTIFS**

Services d'intérêt général pour les AccordeurEs, comme les groupes d'achats et le crédit solidaire.



### **ÉCHANGES ASSOCIATIFS**

L'Accorderie rémunère les AccordeurEs en temps pour leur participation au fonctionnement de l'organisme.

### Comment échanger des services?

- Adhésion complétée
   15 heures accordées dans son compte-temps
- 2. **Préparation d'une offre de service** mise à la disposition des autres AccordeurEs
- 3. Les membres des Accorderies peuvent consulter l'offre de services sur l'espace-membre
- 4. Tous les services sont payés en heures. Les heures sont transférées au compte de l'AccordeurE qui a offert le service

### Motivations des AccordeurEs

À la question « Pourquoi êtes-vous membre de l'Accorderie? », les principales motivations sont:

«Le fait d'économiser de l'argent »

(Ressort clairement chez les moins fortunés)

« Parce que la formule Accorderie permet de changer la société »

(Première motivation chez les AccordeurEs avec un meilleur revenu)

«Tout le monde est égal: une heure égale une heure»

# Portrait des AccordeurEs au Québec

Cette année, nous comptons un total de **279 adhésions** et près de **3900 services échangés**, correspondant à **12220 heures de services**.



38%

des AccordeurEs disposent d'un revenu familial annuel de moins de 20000\$ dont 14% de moins de 10000\$



des AccordeurEs

sont salariéEs

et

50%

sont des personnes sans-emploi, retraitéEs ou étudiantEs



**43%** sont des personnes

vivant seules



46 et 55 ans

# Près de la moitié des AccordeurEs

disent être impliquéEsz dans d'autres organismes de leur milieu



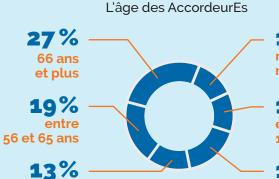
21%
des AccordeurEs sont des personnes immigrantes



Les AccordeurEs sont le plus souvent

# référéEs par un proche

(ami, parent, etc.)



12% nonrenseigné

**12%** entre 18 et 35 ans

**17%** entre 36 et 45 ans



# Enjeu de l'admissibilité de coopératives à des subventions liées à l'action communautaire autonome

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation en vue d'un nouveau plan d'action gouvernemental

Catherine Larouche pour le Réseau Accorderie 06/12/2019

### INTRODUCTION

Les coopératives occupent une place importante dans le développement du Québec. Ces coops jouent un rôle considérable dans la collectivité. Toutefois, les coopératives sont souvent exclues des programmes de subventions du MTESS malgré le caractère résolument sans but lucratif de plusieurs d'entre elles.

Notre demande est donc de prévoir que les coopératives reconnues par le Gouvernement comme des organisations sans but lucratif soient admissibles aux subventions éventuellement proposées.

Nous aimerions que vos critères d'admissibilité aux subventions inclus les personnes morales reconnues sans but lucratifs, et par ce fait, les coopératives telles que les ACEF, les Accorderies, les coopératives d'habitation, les coopératives de solidarité et quelques coopératives des années 2000 qui répondent à de nombreux besoins dans les milieux québécois sans but lucratif.

### LES TRAITS DISTINCTIFS D'UNE COOPÉRATIVE

Une coopérative est un regroupement de personnes ou de sociétés qui décident ensemble de satisfaire à certains de leurs besoins communs en exploitant une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.

Elle est donc possédée et contrôlée par les porteurs mêmes des besoins économiques, sociaux ou culturels qu'elle vise à satisfaire. Elles agissent, en ce qui concerne les coops qui veulent avoir accès aux subventions, essentiellement dans le secteur de prestation de services.

Les membres adhèrent à la coopérative afin d'avoir accès à différents services au meilleur coût possible et d'en faire bénéficier leur collectivité. Leur but n'est donc pas d'investir des capitaux dans une entreprise pour en retirer des gains pécuniaires. L'article 128 de la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2) prévoit d'ailleurs que l'activité d'une coopérative avec ses membres ne constitue pas un moyen de profit.

La formule coopérative s'adapte selon les groupes, les milieux et les secteurs d'activités, et permet l'émergence d'organisations capables de combler des besoins variés. Ces besoins concernent donc l'obtention d'un service (services de logements, services de proximité, etc.) par l'entremise de la coopérative de consommateurs ou de la coopérative de solidarité. Les membres d'une coopérative assument ensemble les responsabilités liées à la propriété et au contrôle de l'organisation.

Ils contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative au moyen notamment de leurs parts de qualification.

L'assemblée générale des membres est un lieu privilégié d'exercice de la démocratie. En effet, les orientations de l'organisation y sont déterminées par les membres sur la base du principe « un membre — un vote », quel que soit le nombre de parts détenues.

De plus, la présence des membres au conseil d'administration les place au cœur de la gestion de leur organisation. Les postes du conseil sont ouverts à tous les membres, ce qui donne la possibilité à chacun de participer de façon plus importante au développement de l'organisation et de relever un nouveau défi.

Lorsque la coopérative réalise des excédents, ils sont affectés à la réserve de la coopérative, laquelle constitue un patrimoine collectif qui ne peut être partagé entre les membres en cours d'exploitation ni en cas de liquidation.

Pour les coopératives auxquelles nous souhaitons que vous acceptiez de permettre l'accès aux subventions, les membres s'interdisent de se répartir entre eux une partie des excédents sous forme de ristournes. L'agence du revenu du Québec reconnait leur caractère sans but lucratif grâce à ces décisions.

La proportion des excédents réalisés avec des non-membres ne peut être partagée entre les membres. La notion de profit ou d'avantage pécuniaire personnel est donc absente puisque, dans les faits, la coopérative élimine plutôt le profit que réaliserait un intermédiaire.

Soulignons que plusieurs coopératives au Québec se sont interdites à la fois l'attribution de ristournes aux membres ainsi que le versement d'intérêts sur les parts détenues par les membres afin de s'assurer que les excédents de la coopérative soient entièrement consacrés à l'atteinte de sa mission.

En plus de partager des besoins communs, les coopérateurs partagent des valeurs et sont animés par des convictions. Ces valeurs de prise en charge, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité sont traduites législativement dans les règles d'action coopérative prévues à l'article 4 de la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2).

Outre les règles de fonctionnement précédemment décrites, les coopératives sont tenues d'encourager la formation coopérative, de promouvoir l'intercoopération et de favoriser le soutien au développement de leur milieu.

Elles ont donc une finalité à portée sociale clairement exprimée par les règles d'action coopérative et contribuent au dynamisme de leur milieu. En lien direct avec les besoins de leurs membres et enracinées dans leur collectivité.

Les coopératives sont soucieuses de leur indépendance et visent une efficacité autant économique que sociale. Elles produisent une richesse répartie de manière équitable et utilisée pour le développement des services. Comme elles n'agissent pas dans un but lucratif mais pour rendre des services disponibles, toutes leurs décisions s'inscrivent dans une dynamique différente. Elles choisiront, à titre d'exemple, de maintenir certains services moins rentables mais d'utilité réelle pour leurs membres et la collectivité, alors qu'une gestion purement d'affaires aurait amené leur suppression.

Les coopératives ont présenté à leurs membres des bilans sociaux bien avant que cela ne soit à la mode. Elles sont porteuses de solidarité intergénérationnelle par l'accumulation d'un patrimoine collectif indivisible entre les membres et destiné à d'autres générations de coopérateurs.

Signalons de plus que les coopératives sont soumises à un encadrement juridique exigeant, qui favorise de bonnes pratiques associatives ainsi que la transparence dans les relations de la coopérative avec ses membres.

Dans le cadre de la dernière réforme de la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2), en vigueur depuis avril 2015, les réseaux coopératifs ont fortement contribué à enrichir ce cadre juridique dans un souci de bonne gouvernance et d'authenticité coopérative.

### DES COOPÉRATIVES RECONNUES À BUT NON LUCRATIF

Au Québec, plusieurs coopératives de consommateurs ou de solidarité sont exploitées à des fins non lucratives, car : elles visent la prestation de services à leurs membres et non le partage de bénéfices; elles s'interdisent le versement de ristournes aux membres; le capital détenu par les membres ne porte pas intérêt; leurs excédents servent exclusivement à l'atteinte de la mission de la coopérative; elles sont issues de leur collectivité et agissent pour leur collectivité; elles sont tenues de respecter les principes d'un fonctionnement démocratique; leur réserve générale (équité) est un patrimoine collectif impartageable entre les membres en cours d'exploitation et en cas de liquidation; elles sont soumises à d'importantes obligations de reddition de comptes auprès de leurs membres.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs coopératives, par leur nature et leur mode d'organisation, répondent au mode de fonctionnement attendu des OBNL. Cela est d'ailleurs déjà reconnu sur le plan fiscal, comme indiqué dans le Bulletin IMP. 996-1/R3 de Revenu Québec (voir pièce jointe). Il faut par ailleurs constater que, lors de la conception de programmes, de lois ou de mesures, il arrive que la formule coopérative ne soit pas spécifiquement prise en compte.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'un oubli fondé sur la méconnaissance de la formule coopérative plutôt que d'une intention d'exclure ces organisations. Les règles qui régissent les coopératives offrent pourtant des garanties de gouvernance démocratique ainsi que de protection du patrimoine collectif et comportent des obligations de reddition de comptes qui devraient rassurer les administrateurs de mesures ou de programmes.

# CONFORMITÉ AVEC LES VISÉES ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOMES

Plusieurs coopératives à but non lucratif partagent les mêmes visées de transformation sociale que les organismes d'action communautaires autonomes. Comme les organismes à but non lucratif, elles sont créées :

- à l'initiative des citoyennes et des citoyens ou des communautés, avec leur participation (fonctionnement démocratique) et leur engagement (bénévolat, militantisme);
- dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la solidarité sociale et la transformation des conditions de vie et des rapports sociaux;
- dans le champ du développement de services alternatifs, ou encore de nouvelles réponses à des besoins évolutifs.

Ces coopératives sont des véhicules d'innovation sociale et de renforcement des capacités des communautés et des individus à améliorer leur qualité de vie. L'évaluation de l'admissibilité d'une organisation à des subventions devrait se faire en lien avec son fonctionnement démocratique, de sa mission et non de sa forme juridique.

En ce sens, ces coopératives méritent pleinement d'être reconnues dans toute leur spécificité et d'être admissibles aux mêmes subventions que les autres organisations d'action communautaire autonome.

Catherine Larouche

Administratrice du Réseau Accorderie

Oatherine Soroule

Directrice de l'Accorderie de Sherbrooke, coopérative de solidarité

**Edith Kaltendrieder** 

Présidente du Réseau Accorderie

Directrice de l'Accorderie de Shawinigan

160, rue Saint-Joseph Est

Québec, QC, G1K 3A7

reseau@accorderie.ca

Objet : Appui au mémoire déposé par le Réseau Accorderie dans le cadre des consultations

prébudgétaires 2023-2024

Madame,

En mon nom personnel, et celui de mon organisation, nous sommes heureux de vous soumettre notre appui

au mémoire déposé par le Réseau Accorderie dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024.

Il ne fait aucun doute pour nous que les 4 recommandations formulées par le Réseau Accorderie

permettraient à ses membres, mais aussi à plusieurs organismes du secteur communautaire partout au Québec, de bonifier leur offre de services au sein des communautés qu'elles desservent. Ce sont les

citoyen.ne.s, notamment ceux et celles se retrouvant dans une situation plus précaire, qui bénéficieraient

citoyeniness, notalliment ceux et celles se retrouvant dans une situation plus precaire, qui beneficieraler

en premier lieu de cette bonification de l'offre de services.

Il est clair qu'en période d'incertitude économique comme celle que nous traversons actuellement, il est

primordial de soutenir adéquatement les organismes du secteur communautaire, tels que les Accorderies,

pour renforcer notre filet social, garantir une offre de services de proximité répondant aux besoins des plus

vulnérables et un soutien équitable à l'ensemble de la population québécoise.

Pour toutes ces raisons, soyez assurée, Madame Kaltenrieder, que vous pourrez compter sur notre appui.

Cordialement,

Ont signé:

Charles Rice, directeur, AGIR en santé mentale

Nancy St-Pierre, directrice générale, Bénévoles d'Expertise

Nancy Duguay, directrice générale, Fondation Béati

Vicky Ménard, directrice générale, CAB du Granit

Mathieu Gélinas, directeur général, **CAB Trait d'Union** (Shawinigan)

Garry Lavoie, président, Caisse d'économie solidaire Desjardins

Marie-Pier Drouin, directrice générale, CDC de Shawinigan

Nicolas Luppens, directeur général, CDC de la Haute-Yamaska

1/2

Geneviève Ricard, directrice générale, CDC Mékinac

Denis Leclerc, Directeur général, CDC de Rosemont

Antonin Favron, directeur général, Centre communautaire Petit-Côte

Julie Campagna, directrice par intérim, Centre des femmes de la MRC de Granit

Frédéric Trudelle, directeur général, **Centre Roland-Bertrand** (Shawinigan)

Nathalie Gervais, directrice générale, Intro-travail et Carrefour jeunesse-emploi du Granit

Steeve Brisson, direction générale, Constellation du Granit

Tania Dubois, gestionnaire des opérations, Coopérative de solidarité l'Oasis des Lacs &

Coopérative de solidarité en habitation du ruisseau de Weedon

Guillaume Brien, directeur général, Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie

Patricia Rossi, vice-présidente aux partenariats, Fondation Lucie et André Chagnon

Manon Sauvageau, présidente sortante au nom du conseil d'administration, IIBA - Association

des Analystes d'affaires de la Région de Québec

Geneviève Giroux, directrice, L'Ensoleillée, ressource communautaire en santé mentale (Granit)

Danielle Filion, directrice des programmes au Québec, Mission Inclusion

Céline Gallant, directrice générale, OMH d'Amqui

Olivier Bonnet, directeur général, Parole d'excluEs

Simon Charlebois, directeur général, **Société d'aide au développement des collectivités** (Shawinigan)

Marie-Claude Brûlé, directrice générale, Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan

Nathalie Champagne, coordonnatrice, Service d'aide au consommateur (Mauricie)

Shawn Bourdage, coordonnateur, TROC Côte-Nord

Dan Furukawa Marques, professeur agrégé, titulaire de la **Chaire de leadership en enseignement** 

Alban d'Amours en sociologie de la coopération, Université Laval

Hélène Pigot, professeure titulaire au département informatique, Laboratoire Domus, Université

de Sherbrooke

Yan Le Bossé, professeur titulaire, École de Counseling et d'orientation de l'Université Laval

Yves-Marie Abraham, professeur agrégé, HEC Montréal